



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 131 – Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du mardi 11 avril 2017

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 3141-20170412**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

- I Amendements retirés ou rejetés
- II. Liste des documents déposés

Séance du mardi 11 avril 2017

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 131 – Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (Ordre de l'Assemblée le 11 avril 2017)

Membres présents :

M. Iracà (Papineau), président

M. Boucher (Ungava)

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. H. Plante (Maskinongé)

M. Heurtel (Viau), ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

M. Lemay (Masson), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, de développement durable, de faune et de parcs

M. Simard (Dubuc)

M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 36, M. Iracà (Papineau) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Heurtel (Viau) et M. Villeneuve (Berthier) font des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, M. Villeneuve (Berthier) dépose le document coté CTE-064 (annexe II).

M. Lemay (Masson) fait des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

M. Lemay (Masson) propose l'amendement coté Am a (annexe I).

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Lemay (Masson), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Lemay (Masson) - 1.

Contre : M. Boucher (Ungava), M. H. Plante (Maskinongé), M. Heurtel (Viau), M. Simard (Dubuc) et M. Villeneuve (Berthier) - 5.

Abstention : M. Iracà (Papineau) - 1.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : L'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

M. Iracà (Papineau) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Lemay (Masson), M. Villeneuve (Berthier) et M. Heurtel (Viau) font des remarques finales.

À 16 h 23, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Alexandre Iracà

LC/ag

Québec, le 11 avril 2017

ANNEXE I

Amendements retirés ou rejetés

Ama
art 1

PROJET DE LOI N° 131

LOI MODIFIANT LA LOI CONCERNANT DES MESURES DE COMPENSATION POUR LA RÉALISATION DE PROJET AFFECTANT UN MILIEU HUMIDE OU HYDRIQUE

Amendement

Article 1

Modifier l'article 1 du projet de loi en remplaçant les mots « 1^{er} mars 2018 » par « 24 juin 2017 ».

Rejete
AA

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Fournier, Jean-Marc, [Lettre du leader parlementaire du gouvernement, concernant une question inscrite au feuillet, adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques] 19 septembre 2016. 2 f. Déposé le 11 avril 2017

CTE-064